

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées dans le cadre de travaux de rénovation de la résidence Foch située à Sissonne

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement.

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée du dossier et d'une note de présentation est mise à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 07 septembre au 21 septembre 2021, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 21 septembre 2021

LAON, le **02 SEP. 2021**
**Le Directeur départemental adjoint
des territoires**


Grégory COURBATIEU